



Sur une exécution décision judiciaire

Par **stefy46100**, le **23/05/2020** à **10:43**

Madame Monsieur

Les gendarmes sont venus à mon domicile me retirer mon permis suite à un contrôle d'alcoolémie positif et donc j'ai été jugé le 25 juin 19 donc j'ai une annulation avec interdiction de le repasser avant 6 mois mais je viens de m'apercevoir que le document qu'ils m'ont remis le REF7 n'est pas bon car ils sont venus l'enlever le 14 mai 2020 chez moi et la date de début de l'exécution est le 15 novembre 2020 alors qu'ils m'ont pris le permis sur place alors je ne comprends pas trop si je peux conduire ou pas ou si c'est un vice de forme! Merci de me tenir informé au pire si vous voulez plus de renseignements je peux vous scanner les documents.

Cordialement

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **stefy46100**, le **23/05/2020** à **12:03**

Oui mais je ne comprends pas la décision a été notifiée le 14 mai 2020 et la date de début d'exécution est le 15 novembre 2020! Alors pourquoi ils me l'ont pris de suite normalement j'aurai dû le ramener le 15 novembre!

Pourriez-vous me renseigner svp car j'ai appelé la gendarmerie ils n'ont pas pu me donner de réponse merci beaucoup et excusez moi du dérangement

Cordialement

Mme Lacassagne Stéphanie